



RENCONTRE DU MSP AU SUJET DU BEI

Le 8 février 2019, lors d'une rencontre avec la ministre de la Sécurité publique, M^{me} Geneviève Guilbault, M. Pierre Veilleux, M. Jacques Painchaud et M^e Alain Rousseau, ont sensibilisé la ministre sur les enjeux concernant le règlement du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) ainsi que sur les délais interminables visant ces procédures.

À cet effet, il est important de rappeler qu'un recours juridique émanant des trois (3) grandes associations policières du Québec, à savoir l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers municipaux (FPMQ), et la Fraternité des policiers de Montréal (FPPM), sera déposé prochainement à l'encontre de la façon de faire du BEI dans le cadre du déroulement des enquêtes.

Soulignons que l'APPQ est d'avis qu'il est tout à fait inacceptable qu'un délai moyen de 13 mois¹ soit nécessaire au BEI et qu'un autre délai supplémentaire de 183 jours² en moyenne soit également nécessaire au DPCP avant que les policières et les policiers impliqués puissent savoir s'ils feront l'objet d'accusations criminelles ou non pour un événement survenu dans l'exercice de leurs fonctions.

Jacques Painchaud, LL.M. (droit)

Vice-président à la Discipline et à la déontologie

¹ Compilation recueillie sur le site Web du BEI.

² Compilation recueillie sur le site Web du DPCP.